



RENTREE SCOLAIRE

2018/2019

La rentrée scolaire des élèves de 6^{ème} (enseignement général, SEGPA, relevant de l'ULIS ou de la CLAT) aura lieu **le Lundi 3 septembre 2018 à 8h (jusqu'à 17h30)**.

Prévoir dans le sac un agenda, une trousse et un cahier de brouillon.

La rentrée scolaire des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} d'enseignement général, SEGPA, ULIS et CLAT aura lieu **le mardi 4 septembre 2018 à 8h**. Ils seront pris en charge par le professeur principal le matin, les emplois du temps démarreront dès 13h30.

Les élèves de 6^{ème} n'auront pas cours ce mardi 4 septembre mais commenceront les cours selon leur emploi du temps le mercredi 5 septembre à partir de 8h.

Une réunion d'information à destination des parents d'élèves de 6^{ème} aura lieu durant le mois de septembre. La date leur sera communiquée en début d'année scolaire.

HORAIRES DU COLLEGE

Ouverture : 7h45

Matin : cours de 8 h à 12h

Après-midi : cours de 13h30 à 17h30

Aucun élève ne peut et ne doit quitter le collège sans accord préalable d'un personnel de la vie scolaire.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET CARNET DE CORRESPONDANCE :

Les documents et le carnet de correspondance distribués le jour de la rentrée scolaire doivent impérativement être complétés et signés dès le lendemain et présentés au professeur principal de la classe.

L'élève et ses représentants légaux prendront connaissance et signeront le Règlement Intérieur, la charte informatique se trouvant dans le carnet de correspondance ainsi que la 2^{ème} page de couverture de ce dernier.

CARTES DE SELF : les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} doivent être en possession le jour de la rentrée de leur carte de self de l'année précédente.

Les nouveaux entrants ainsi que les élèves des classes de 6^{ème} se verront attribuer une carte dès la rentrée.

FONDS SOCIAL COLLEGIEN : Ce dispositif est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les familles pour assurer les dépenses de scolarité (demi-pension, fournitures).

La demande doit être faite auprès de Mme BOUGRAT, assistante sociale au collège, disponible au 05.53.92.40.18.



DEMANDE DE BOURSE

Depuis la rentrée dernière, la demande de bourse doit être effectuée exclusivement en ligne. Il est donc nécessaire que les parents aient une adresse mail qui fonctionne. Un code de connexion sera distribué à tous les parents à la rentrée de septembre.

Une aide sera apportée aux familles par l'administration pour tout problème rencontré lors de la demande de bourse.

Le Chef d'établissement.